

AVIS
COUR PROVINCIALE DU MANITOBA

**OBJET : SIGNATURES ÉLECTRONIQUES POUR LES
RENSEIGNEMENTS**

Dans le cadre d'efforts continus visant à améliorer et à moderniser ses services, la Cour provinciale du Manitoba a autorisé le Service de police de Winnipeg et la GRC à soumettre des renseignements à la Cour avec des signatures électroniques.

Ce changement entre en vigueur immédiatement.

Tout autre organisme souhaitant utiliser le même processus est prié de soumettre une demande auprès de Sandy Kuchinski, directrice générale des Services judiciaires, à l'adresse courriel suivante : Sandy.Kuchinski@gov.mb.ca. Veuillez inclure une description de vos processus et de vos procédures en matière de signatures électroniques.

DÉLIVRÉ PAR :

« Original signé par : »

Madame la juge en chef Margaret Wiebe
Cour provinciale du Manitoba

DATE : Le 23 avril 2021